

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 411198302 Code activité (NAF)

Désignation et adresse du déclarant :

ASSO ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

MEUBLEES PARME

0043 B RUE D'HAUTPOUL

PARIS CEDEX 9 75940

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 411198302

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

ASSO ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

MEUBLEES PARME

0043 B RUE D'HAUTOUL

PARIS CEDEX 9 75940

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS2

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2025

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2025

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2024

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

19/05/2026

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois12

Adresse de l'entreprise : 43 B RUE D'HAUTPOUL 75940 PARIS CEDEX 9

Durée de l'exercice précédent12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2025		Exercice N-1					
					Net 3	Net 4						
			Brut 1	Amortissements, provisions 2								
Capital souscrit non appelé (I)			AA									
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC								
		Frais de développement	CX	CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 048 758,19		AG	2 032 928,12		15 830,07	12 962,96		
		Fonds commercial (1)	AH			AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK						
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	174 000,00		AM			174 000,00	88 218,00		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	941 674,77		AO			941 674,77	941 674,77		
		Constructions	AP	3 830 892,96		AQ	2 042 436,35		1 788 456,61	1 882 545,76		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	95 641,37		AS	95 423,50		217,87	544,67		
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 815 068,21		AU	22 097 305,85		3 717 762,36	4 109 360,85		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	17 308,38		AW			17 308,38	33 125,07		
		Participations	CS			CT						
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU			CV						
		Créances rattachées à des participations	BB			BC						
		Autres titres immobilisés	BD			BE						
		Prêts	BF			BG						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations financières	BH	129 674,39		BI			129 674,39	123 345,44		
		TOTAL (II)		BJ	33 053 018,27		BK	26 268 093,82		6 784 924,45	7 191 777,52	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL			BM					
En cours de production de biens			BN			BO						
En cours de production de services			BP			BQ						
Produits intermédiaires et finis			BR			BS						
Marchandises			BT			BU						
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	152 070,61		BW			152 070,61	557 635,83		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	5 373 587,04		BY	2 481 362,00		2 892 225,04	2 790 716,45		
		Autres créances (3)	BZ	472 692,24		CA			472 692,24	452 289,20		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC						
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	130 640,33		CE			130 640,33	130 640,33	
Disponibilités			CF	14 424 220,71		CG			14 424 220,71	14 318 521,20		
Charges constatées d'avance (3)			CH	55 349,71		CI			55 349,71	143 071,41		
Comptes de Régularisation		TOTAL (III)		CJ	20 608 560,64		CK	2 481 362,00		18 127 198,64	18 392 874,42	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW										
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM										
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	53 661 578,91		IA	28 749 455,82		24 912 123,09	25 584 651,94		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :				Stocks :				Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :)			DA	3 210 693,22	3 210 693,22	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF			
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivant	EJ	DG			
	Report à nouveau			DH	4 650 647,47	2 100 759,87	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 728 944,68	2 549 887,60	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	9 590 285,37	7 861 340,69	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	243 289,00	426 800,00	
	Provisions pour charges			DQ	1 322 550,78	1 563 693,02	
	TOTAL (III)			DR	1 565 839,78	1 990 493,02	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 519 950,55	3 863 994,89	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 981 235,54	2 720 702,78	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	460 104,18		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 902 426,88	6 414 333,60	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 890 299,23	2 088 906,98	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		133 051,82	
	Instrument financier à terme			D1			
	Autres dettes			EA	1 981,56	511 828,16	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	13 755 997,94	15 732 818,23	
	Écarts de conversion passif et différences d'évaluation (V)			ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	24 912 123,09	25 584 651,94	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10 950 796,56	10 867 580,00	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES								Néant	
			Exercice N					Exercice N-1	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	40 429 151,89	FH		FI	40 429 151,89	37 230 645,44
	Chiffres d'affaires nets		FJ	40 429 151,89	FK		FL	40 429 151,89	37 230 645,44
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	486 307,38	896 663,00
	Reprises sur amortissements et provisions						FP	539 461,70	1 281 071,09
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI		
	Autres produits (1) (11)						FQ	445 374,76	55 146,52
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	41 900 295,73	39 463 526,05
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	
Variation de stock (marchandises)						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
Autres achats et charges externes (3)						FW	29 678 242,41	26 580 183,73	
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	807 499,97	351 655,18	
Salaires et traitements						FY	5 665 026,07	5 542 638,17	
Cotisations sociales (10)						FZ	2 691 094,80	2 541 060,20	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	822 586,10	905 588,95
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations					GC	12 018,42	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	114 808,46	318 866,24
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1			
Autres charges (12)						GE	755 926,33	1 075 424,11	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	40 547 202,56	37 315 416,58	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 353 093,17	2 148 109,47	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	457 868,54	392 597,82
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2		
	Total des produits financiers (V)						GP	457 868,54	392 597,82
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	25 289,03	38 404,46
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	25 289,03	38 404,46
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	432 579,51	354 193,36	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 785 672,68	2 502 302,83	

DGFiP N° 2053 2026

Néant	
-------	--

RENVOIS

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 117 483,39	KE		KF	199 048,80	
CORPORELLES	Terrains					KG	941 674,77	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	3 829 392,96	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 500,00	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	95 641,37	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	12 308 736,21	KW		KX	140 125,00	
		Matériel de transport				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	13 186 386,03	LC		LD	179 820,97	
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	33 125,07	LL		LM	(15 816,69)	
	TOTAL III					LN	30 396 456,41	LO		LP	304 129,28	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	123 345,44	1U		1V	6 328,95		
TOTAL IV					LQ	123 345,44	LR		LS	6 328,95		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	32 637 285,24	ØH		ØJ	509 507,03		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	93 774,00	LV		LW	2 222 758,19	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	941 674,77	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	3 829 392,96	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	1 500,00	MF		
		Inst. gales, agencts et am. de constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	95 641,37	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	12 448 861,21	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	13 366 207,00	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	17 308,38	NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	30 700 585,69	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	129 674,39	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	129 674,39	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	93 774,00	ØK		ØL	33 053 018,27	ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2026

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant ☒

Exercice N clos le : 31/12/2025

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 016 302,43	PF	16 625,69	PG		PH	2 032 928,12
TOTAL I		RK	2 016 302,43	RM	16 625,69	RN		RO	2 032 928,12
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 946 847,20	PN	94 089,15	PO		PQ	2 040 936,35
	Sur sol d'autrui	PR	1 500,00	PS		PT		PU	1 500,00
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	95 096,70	QA	326,80	QB		QC	95 423,50
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10 943 692,32	QE	282 603,58	QF		QG	11 226 295,90
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 442 069,07	QM	428 940,88	QN		QO	10 871 009,95
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	23 429 205,29	QV	805 960,41	QW		QX	24 235 165,70
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	25 445 507,72	ØP	822 586,10	ØQ		ØR	26 268 093,82

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9		N1		N2		N3	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS	
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM			
TOTAL III									
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				NY			
Total général non ventilé (NS + NT + NU)									
Total général non ventilé (NW - NY)									

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant

☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2026

Extension 2

ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision pour litige		243 289,00		243 289,00

TOTAL		243 289,00		243 289,00
-------	--	------------	--	------------

SOMME DES EXTENSIONS		243 289,00		243 289,00
----------------------	--	------------	--	------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant ☐

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)							UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières							UT	129 674,39		UV			UW	129 674,39	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA	2 481 361,35		203 778,35		2 277 583,00			
	Autres créances clients							UX	2 892 225,69		2 458 382,70		433 842,99			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(Provision pour dépréciation antérieurement constituée*		UO	)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés							UY	41 897,37		41 897,37					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ	19 524,44		19 524,44					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM	25 069,00		25 069,00					
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	25 763,46		25 763,46					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN	29 951,14		29 951,14					
		Divers						VP	435,40		435,40					
	Groupe et associés (2)							VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR	330 051,43		183 925,43		146 126,00			
	Charges constatées d'avance							VS	55 349,71		55 349,71					
TOTAUX							VT	6 031 303,38		VU	3 044 077,00		VV	2 987 226,38		
RENOIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice				VD								
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4				
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y												
Autres emprunts obligataires (1)				7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	2 519 950,55			1 002 466,67		1 517 483,88						
		à plus d'1 an à l'origine		VH												
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	2 981 235,54			2 153 622,22		827 613,32						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	5 902 426,88			5 902 426,88								
Personnel et comptes rattachés				8C	765 645,58			765 645,58								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	939 888,85			939 888,85								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés		8E													
			VW	11 416,81			11 416,81									
			VX													
			VQ	173 347,99			173 347,99									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J												
Groupe et associés (2)				VI												
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 981,56			1 981,56								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ												
Produits constatés d'avance				8L												
TOTAUX				VY	13 295 893,76			VZ	10 950 796,56		2 345 097,20					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	5 501 186,09			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 319 587,95											

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES										Néant ☐		
										Exercice N, clos le : 31/12/2025		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	1 728 944,68
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	5 544,00		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 544,00				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Amendes et pénalités		WI	76 276,00	Charges à payer liées à des états et territoire non coopératifs non déductibles (cf. 2067-B)		XX		XW	76 276,00		
			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	56 728,00	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%										I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										ZN	
											WN	
											WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
										WR	1 867 492,68	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre I)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV	
			- imposées aux taux de 0 %								WH	
			- imposées aux taux de 19 %								WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								WZ	
			Régime des sociétés mères et des filiales									
Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV		Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)		HT		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		XG			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL									
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI	1 453 820,68	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)												
RÉSULTAT FISCAL										XL	1 226 910,34	
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		226 910,34		XO						

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES				Néant	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	2 225 428,00
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	1 226 910,34
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	998 517,66
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	998 517,66
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Provision pour engagement de retraite			8X	76 276,00	8Y
			8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9B	76 276,00	9C
Provisions pour dépréciation					
			9D		9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9H		9J
Charges à payer					
Participation des salariés N-1			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	76 276,00	YO
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

11 - TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 100 759,87	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
						ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 549 887,60		Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	4 650 647,47
	TOTAL I	ØF	4 650 647,47		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	4 650 647,47

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail					J7		)	YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT	164 947,04		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois					J8		)	XQ	15 246 342,35		
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU	459 007,94		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					ES		)	ST	13 807 945,08		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	29 678 242,41		
	IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW	45 124,00	
		– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques					ZS		)	9Z	762 375,97	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	807 499,97	
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée								YY	152 458,15		
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	135 502,53		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)								ØB	5 641 430,56		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK	%		
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0								ZR			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	– Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social									JQ		
	– Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social									JR		
	– Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS					
	– Revenu brut social (si le montant est positif)								JT			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD (Régime des groupes de sociétés)

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant☒

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements		Valeur résiduelle
1		2	3	4	5		6
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7		8	9	10			11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %						

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2026

Néant	X
-------	---

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant ☒

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

Néant ☒**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES	Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		127,00
dont apprentis	YF		3,00
dont handicapés	YG		3,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		40 429 151,89
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Total 1	OX		40 429 151,89
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		445 374,76
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		486 307,38
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		931 682,14
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		6 088 195,46
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		9 997 925,58
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		13 592 121,37
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		755 926,33
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		822 586,00
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		31 256 754,74
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	10 104 079,29
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		10 104 079,29
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE <i>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</i>			
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		40 429 151,89
Effectifs au sens de la CVAE	EY		127,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence du GY au	GZ		
Date de cessation	HR		

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2026

Néant ☒ X

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom de famille

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom de famille

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 41119830200373

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES

ADRESSE (voie) 43 B RUE D'HAUTPOUL

CODE POSTAL 75940

VILLE PARIS CEDEX 9

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2026

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		
Si PME innovantes cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	ASSOCIATION PATRIMOINE RESIDENCES	SIRET	41119830200373
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:		
0043 B RUE D'HAUTPOUL PARIS CEDEX 9 75940			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	MEUBLEES PARME	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	226 910,34	Bénéfice imposable à 15%	
	Déficit		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
	PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A	Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	Zone franche urbaine	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies
Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--	--

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition :	Chiffre d'affaires :	
		Taux imposition :	

6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition :	
	Taux imposition :	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE LIGNE 1000
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable:	Nom et adresse du conseil:		
S/I : ☐	☐		
(Société/Indépendant)	Tél :		Tél :

DGFIP N° 2065 BIS 2026

Néant	X
-------	---

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					<i>e</i>	
					<i>f</i>	
					<i>g</i>	
					<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>	
Montant des revenus répartis					<i>Total (a à h)</i>	

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**

Au titre de l'année N

Néant : ☒PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés

(y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

3

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)